

4.2.1 - Mettre à jour les données du plan de gestion

En fonction des résultats des inventaires et des suivis scientifiques, le gestionnaire modifiera les parties A et B1 du plan de gestion avec les nouveaux éléments patrimoniaux apparus.

Il faudra également les intégrer dans les rapports d'activités réalisés annuellement (Figure n°70) et lors de l'évaluation du plan de gestion tous les cinq ans par les gestionnaires.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB

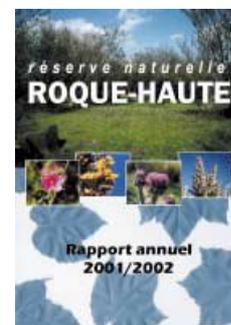


Figure n°70 : Rapport d'activité d'une réserve naturelle